

Conformément à l'art. 30 de l'Ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG ; RS 732.17), la commission compétente remet au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et aux propriétaires d'installations tenus de verser une contribution le rapport d'activité suivant :

R A P P O R T A N N U E L

2008

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires
Secrétariat
ATAG Organisations économiques SA
Case postale 1023
3000 Berne 14

Tél. 031 380 79 61 Fax. 031 380 79 43
info@stilllegungsfonds.ch / www.stilllegungsfonds.ch

	Table des matières	1
1.	FONDS DE DÉSAFFECTATION POUR LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES	2
2.	PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION	2
3.	ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE DÉSAFFECTATION	2
3.1	Commission	2
3.2	Bureau	3
3.3	Organe de révision	3
3.4	Comité Placements	3
3.5	Comité Coûts	4
3.6	Autorité de surveillance	4
4.	ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS	4
4.1	Commission	4
4.2	Bureau	7
4.3	Comité Placements	7
4.4	Comité Coûts	9
5.	COÛTS DE LA DESAFFECTATION	10
6.	CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS	11
6.1	Contributions 2008	11
6.2	Vue d'ensemble des versements	11
7.	PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS	12
7.1	Stratégie de placement	12
7.2	Centre des dépôts et gérants de fortune	13
8.	SITUATION GÉNÉRALE DU FONDS DE DÉSAFFECTATION	13
	Tableaux des rendements globaux / Indice des prix à la consommation	15
9.	L'ANNÉE FINANCIÈRE 2008	16
	L'évolution des marchés financiers en 2008	16
	Résultat des placements	17
10.	RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTES ANNUELS 2008	17
	Bilan au 31 décembre 2008	
	Compte de résultat et du fonds 2008	
	Annexe aux comptes annuels 2008	
	Rapport de révision	

1. FONDS DE DÉSAFFECTATION POUR LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires a été institué le 1^{er} janvier 1984 comme organisme de droit public doté de sa propre personnalité juridique. Il a pour but de couvrir les coûts de la désaffectation et du démantèlement d'installations nucléaires mises à l'arrêt définitif, ainsi que ceux de la gestion des déchets radioactifs ainsi produits. Les dispositions légales déterminantes ressortent de la loi sur l'énergie nucléaire (LENu, RS 732.1) et de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires OFDG (RS 732.17).

Constitution, base juridique et but

2. PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION

Sont assujetties au fonds les installations nucléaires suivantes :

- Beznau I et II (Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse SA)
- Mühleberg (BKW FMB Energie SA)
- Gösgen (Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG)
- Leibstadt (Kernkraftwerk Leibstadt AG)
- Centre de stockage intermédiaire de Würenlingen SA (ZWILAG)

Les propriétaires tenus de verser une contribution

3. ORGANES ET COMITES DU FONDS DE DÉSAFFECTATION

Conformément à l'article 20 de l'OFDG, les organes du fonds sont la commission, le bureau et l'organe de révision. Les membres de la commission et de l'organe de révision sont nommés par le Conseil fédéral pour une période de quatre ans. Le bureau est désigné par la commission.

Commission, bureau et organe de révision

3.1 Commission

Le Conseil fédéral a nommé les personnes suivantes en qualité de membres de la commission pour la législature de 2008 à 2011 :

- M. W. Steinmann, Office fédéral de l'énergie, **président**
- M. K. Rohrbach, BKW FMB Energie AG, **vice-président**
- M. K. Baumgartner, Aar et Tessin SA d'Électricité ¹⁾
- M. R. Bösch, Axpo Holding SA ²⁾
- M^{me} J. Demierre, représentante des consommatrices et consommateurs
- M. U. Eggenberger, Administration fédérale des finances
- M. R. Hengartner, avocat
- M. P. Hirt, président de Swissnuclear
- M. N. Niklaus, Alpiq Holding SA ²⁾
- Mme N. Probst, La Mobilière ²⁾
- M. Ch. Stalder, La Mobilière ¹⁾
- M. M. Thumann, Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse ¹⁾

Membres de la commission

¹⁾ Jusqu'au 31 décembre 2008 ²⁾ A partir du 1^{er} janvier 2009

3.2 Bureau

Le secrétariat du fonds est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA, Berne.

Membres du bureau

- M. M. Zulliger, secrétaire général
- M. A. Burren, secrétaire général adjoint / controlling
- M^{me} E. Müller (secrétariat)
- M^{me} C. Bertei (comptabilité)

3.3 Organe de révision

Le Conseil fédéral a nommé l'organe de révision suivant pour la législature de 2008 à 2011 :

**Organe de révision
(2008-2011)**

- PricewaterhouseCoopers SA, Berne

3.4 Comité Placements

La commission a nommé les personnes suivantes en qualité de membres du comité Placements pour la législature de 2008 à 2011 :

Membres du comité Placements

- M. R. Hengartner, avocat, **président**
- M. U. Eggenberger, Administration fédérale des finances
- M. P. Enderli, Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse SA
- M. L. Oetiker, Alpiq Management SA
- M. M. Piot, Office fédéral de l'énergie
- M. Ch. Sahli, BKW FMB Energie SA
- M. M. Sieber, Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse SA

3.5 Comité Coûts

La commission a nommé les personnes suivantes en qualité de membres du comité Coûts pour la législature de 2008 à 2011 :

Membres du comité Coûts

- M. P. Hirt, président de Swissnuclear, **président**
- M. M. Aebersold, Office fédéral de l'énergie
- Mme J. Demierre, représentante des consommatrices et consommateurs
- M. S. Defilla, Seco
- M. T. Williams, Forces Motrices du Nord-est de la Suisse SA
- M. P. Zuidema, Nagra
- M. H. Wanner, DSN (IFSN à partir du 1^{er} janvier 2009)

3.6 Autorité de surveillance

- Office fédéral de l'énergie, M. M. Aebersold

Surveillance par l'OFEN

4. ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS

Suite à l'entrée en vigueur de l'OFDG, les commissions des deux fonds ont été regroupées. Etant donné que les membres des organes et des comités des deux fonds sont les mêmes, les réunions ont lieu désormais conjointement.

Harmonisation de l'organisation

4.1 Commission

La commission a tenu deux réunions au cours desquelles elle a traité notamment les objets suivants : **Rythme des réunions**

Réunion de printemps

Points forts examinés

- Approbation du rapport annuel et des comptes 2007.
- Nomination des membres des comités Placements et Coûts pour la législature 2008-2011.
- La commission a pris connaissance du troisième rapport du comité Placements relatif à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie uniforme de placement des fonds de désaffectation et de gestion, et a confirmé la décision de poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle stratégie malgré la situation du marché financier.
- Décision d'introduire un reporting sous forme condensée en complément des reportings trimestriels approfondis du contrôleur des investissements.
- Approbation d'un document de base concernant la fixation des cotisations pour la période de taxation 2007 – 2011 tenant compte de la restitution de moyens du fonds et englobant les points suivants :
 - Décision sur la définition des termes « valeur-cible », « valeur théorique », « valeur réelle », et « valeur mathématique du capital/valeur cible ».
 - Décision sur les formalités relatives aux cotisations, aux versements complémentaires et aux restitutions pendant la période de taxation 2007-2011 sur la base des termes approuvés et en tenant compte des nouvelles dispositions de l'ordonnance.
 - Décision sur les cotisations annuelles pendant la période de taxation et approbation d'une restitution de moyens du fonds en 2008.
 - Décision sur l'obligation annuelle de démonstration des propriétaires d'installations tenus de verser une contribution en cas de demandes de restitution adressées au fonds.
- La commission a pris connaissance de l'exercice du droit de vote des actionnaires l'année précédente au nom du fonds de désaffectation.
- Préparation des prochaines élections de remplacement de membres de la commission à l'attention du Conseil fédéral.

Réunion d'automne

- Approbation du budget indicatif 2009 des coûts englobant les positions organes/instances, bureau, Office fédéral de l'énergie, mandats externes et conseils, mandat du président du comité Placements, contrôle des investissements, organe de révision et autres.
- La commission a pris connaissance d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats atteints au cours des dix premiers mois de l'année de placements.
- Décision sur la procédure à suivre en matière d'information du public sur les résultats 2008 des propriétaires soumis à l'obligation de contribution (règles de communication) du fait de l'impact des pertes escomptées du fonds sur le compte de résultats des exploitants des centrales.
- La commission a pris connaissance du quatrième rapport du comité Placements concernant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie uniforme de placements pour le fonds de désaffectation et le fonds de gestion, et elle a reconfirmé la nouvelle stratégie de placements.
- Décision sur le changement de la stratégie de transition vers la stratégie cible au 1^{er} janvier 2009, en corrélation avec la décision que jusqu'à l'achèvement des travaux de mise en œuvre de la stratégie, il sera possible de s'écarter des fourchettes fixées, dans le cadre d'évaluations du marché.
- La commission a pris connaissance de la liste des entreprises dans lesquelles il ne faut pas investir, conformément aux limitations fixées en matière de placements. Cette liste sera intégrée dans le nouveau règlement de la commission.
- La commission a pris connaissance de l'élection de remplacement par le Conseil fédéral de trois membres de la commission pour le reste du mandat en cours.
- La commission a pris connaissance du report à 2009 de l'examen du nouveau règlement de la commission.
- Décision sur la marche à suivre concernant le contrôle de la partie « Plan de financement » du programme de gestion des déchets dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 32 de la loi sur l'énergie nucléaire et de l'article 52 de l'ordonnance sur l'énergie nucléaire.

- Décision sur le règlement relatif à la mise en œuvre de l'article 82 de la LENU, de l'article 19 de l'OFDG et de l'article 23, lettre i de l'OFDG (constitution de provisions pour les coûts de gestion des déchets précédant la mise hors service des centrales nucléaires).

Décision prise par circulaire

- Décision sur la passation d'un mandat de conseil en vue de l'évaluation de gérants de fortune au sein de la catégorie « Immobiliers Etranger ».

4.2 Bureau

Au cours de l'exercice sous revue, le bureau s'est occupé en premier lieu de la préparation des réunions ainsi que des travaux de suivi qui en résultent. Il a préparé en tout quelque 160 objets de discussion pour la commission, ainsi que pour les groupes de travail et d'accompagnement institués, a mis en œuvre six décisions prises par circulaire (commission et comité Placements) et a rédigé ou réuni les bases nécessaires déterminantes pour les prises de décisions respectives. Le bureau a été mis de plus en plus à contribution pour des travaux relevant de la comptabilité, des finances et du contrôle. Ceci s'explique en particulier par l'augmentation constante des mandats de gestion de fortune du fait de la nouvelle stratégie de placements. A la fin de l'exercice, quelque 50 opérations de comptabilité de valeurs avaient été intégrées dans le grand livre.

Activités principales du bureau pendant l'exercice

4.3 Comité Placements

Le comité Placements a tenu quatre sessions ordinaires, a organisé une réunion de réflexion, a assisté pendant une journée à des présentations de banques dans le cadre du choix de nouveaux gérants de fortune et a tenu une conférence téléphonique. Il a traité dans chaque cas en même temps les questions relatives au fonds de gestion et au fonds de désaffectation. Il a examiné le rapport annuel et les comptes 2008, et a demandé à la commission de les approuver. Lors de ses réunions, le comité a traité au total quelque 120 objets et a préparé sur cette base tout un nombre de demandes et de propositions à l'attention de la commission.

Activités intenses du comité Placements pendant l'exercice

Comme déjà l'année précédente, le comité s'est penché essentiellement sur les travaux de mise en œuvre liés à la nouvelle stratégie commune de placements du fonds de désaffectation et du fonds de gestion. Il s'est fait conseiller ici par le contrôleur des investissements sur des questions relatives au risque et à l'optimisation du controlling. A la demande de la commission, le comité a élaboré deux rapports détaillés sur l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de la stratégie.

La procédure de sélection de onze nouveaux investissements satellites ayant pu être achevée l'année précédente, les négociations contractuelles à ce sujet ont été menées à bien au cours de l'exercice et il a été procédé aux investissements correspondants. Le comité a décidé par ailleurs d'instaurer un nouveau Hedge Funds dans la catégorie « Placements alternatifs » et de supprimer jusqu'à nouvel ordre les investissements dans les classes de placements « Matières premières » et « Rendements cibles ». En ce qui concerne les « Investissements classiques », il a réalisé l'intégration de la catégorie Actions suisses dans la catégorie Actions International.

Dès l'année précédente, le comité s'était informé sur la crise américaine des crédits hypothécaires qui se dessinait et sur les risques impliqués pour le fonds par les subprimes, et il avait préparé des mesures destinées à lui permettre d'agir rapidement en cas d'extension d'une crise des marchés financiers. La crise s'étant propagée, le comité a concrétisé les diverses mesures qu'il avait étudiées. Il a concrétisé et institutionnalisé des questions relatives au risque de manière à pouvoir apprécier rapidement, sur la base des paramètres disponibles, le risque présenté par le marché et les risques pour les parties impliquées. Le comité a adopté par ailleurs un comportement tendanciellement prévoyant pour les catégories plus porteuses de risque en ce sens qu'en accord avec la commission, il n'a pas imposé la réalisation des étapes encore en suspens de la concrétisation de la stratégie.

Lors de diverses réunions, le comité s'est fait informer par divers gérants de fortune sur l'évolution de la crise du marché financier et sur les marchés financiers. Il a pris également connaissance régulièrement des rapports du contrôleur des investissements.

4.4 Comité Coûts

Conformément aux dispositions y afférentes, les coûts de la désaffectation des installations des centrales nucléaires doivent être contrôlés, respectivement calculés périodiquement, à l'attention de la commission. Les coûts ainsi déterminés servent de base au calcul des contributions que les propriétaires d'installations nucléaires doivent verser dans le fonds pendant la période de taxation.

Contributions 2007-2011

Après l'approbation par la commission, l'année précédente, de l'étude de coûts 2006 préparée par le comité, étude intitulée « Actualisation des coûts de la désaffectation », il s'agissait, au cours de l'exercice, de fixer les contributions pour la période de taxation 2007 – 2011 selon les nouvelles dispositions de l'ordonnance. Les résultats des calculs des contributions, des versements complémentaires et des *sommes restituées*, ainsi que les modalités d'application correspondantes, ont été préparés par écrit et ont été approuvés par la commission sous la forme présentée.

5. COÛTS DE LA DÉSAFFECTATION

Les coûts de la désaffectation englobent les coûts de toutes les activités nécessaires pour assurer la mise à l'arrêt définitif et le démantèlement des installations nucléaires, ainsi que la gestion des déchets radioactifs ainsi produits. Contrairement aux activités menées en matière de gestion des déchets radioactifs, la désaffectation n'entraîne aucun coût pour les exploitants des installations pendant le fonctionnement de celles-ci.

Coûts de la désaffectation

La fixation des contributions que les exploitants doivent verser dans le fonds exige une base de calcul, et donc une indication sur la durée d'exploitation des centrales nucléaires. Selon l'OFDG, la durée d'exploitation présumée des centrales nucléaires est de 50 ans. La durée d'exploitation présumée sert de base de calcul des coûts de la désaffectation et du montant des contributions à verser. Elle n'a aucun rapport avec la durée d'exploitation effective des centrales nucléaires et avec les décisions fondamentales de politique énergétique qui sont prises sur l'utilisation future de l'énergie nucléaire en Suisse.

Selon la dernière estimation, les coûts de la désaffectation s'élèvent à 2,20 milliards de francs (base des prix en 2006). Ce montant se fonde sur une estimation des coûts réalisée par les exploitants selon des critères uniformes et sur un contrôle des bases techniques du calcul des coûts de la désaffectation effectué par la Division principale de la sécurité des installations nucléaires DSN.¹

¹ L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) depuis le 1^{er} janvier 2009

6. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIETAIRES D'INSTALLATIONS

6.1 Contributions 2008

La perception des contributions annuelles s'est fondée sur la période de taxation de 2007 à 2011 approuvée par la commission.

Contributions, versements complémentaires et restitutions 2008

Conformément à l'OFDG, la durée d'exploitation admise pour le calcul des coûts de la désaffectation est de 50 ans. Si les créances vis-à-vis du fonds dépassent la valeur cible à la date de clôture de l'exercice et en cas de taux de l'intérêt de 5%, les propriétaires d'installations tenus de verser des contributions peuvent faire valoir un droit à des *restitutions* de la part du fonds.

Sur la base de l'étude de coûts approuvée l'année précédente, la commission a défini au cours de l'exercice les modalités relatives aux contributions annuelles et aux versements complémentaires suite à la suspension, les deux années précédentes, des paiements de contributions, ainsi qu'aux sommes restituées du fait de la surcapitalisation du fonds de désaffectation. En ce qui concerne les *restitutions*, la commission a tenu compte de l'évolution des marchés financiers, et les propriétaires d'installations assujettis au versement de contributions doivent démontrer chaque année leurs prétentions éventuelles vis-à-vis du fonds.

6.2 Vue d'ensemble des versements

Depuis les premiers versements dans le fonds en 1985, les versements effectifs dans le fonds ainsi que les premières *restitutions* se présentent comme suit pour chaque propriétaire d'installation assujetti à la contribution:

Les versements de tous les propriétaires d'installations assujettis à la contribution

Année	Propriétaires tenus de verser des contributions					Total des versements annuels
	Beznau I + II *CHF	Gösgen *CHF	Leibstadt *CHF	Mühleberg *CHF	ZWILAG *CHF	
1985	19'962'000	11'118'000	9'432'000	8'004'000		48'516'000
1986	9'981'000	5'559'000	4'716'000	4'002'000		24'258'000
1987	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1988	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1989	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1990	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1991	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1992	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1993	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1994	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1995	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1996	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1997	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1998	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1999	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000		18'449'000
2000	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000	485'000	18'934'000
2001	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000	485'000	18'934'000
2002	7'396'000	7'595'000	6'180'000	4'809'000	559'000	26'539'000
2003	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2004	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2005	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2006	0	0	0	0	0	0
2007	0	0	0	0	0	0
2008	- 15'000'000	0	6'800	800'000	4'400	-3'000'000
1985 - 2008	197'581'000	147'458'000	154'499'000	130'703'000	7'747'000	637'988'000
Total des versements en CHF	637'988'000					

* arrondi en MCHF

Beznau I + II : Selon les calculs mathématiques, les centrales de Beznau I et II étaient surcapitalisées au 31.12.2007 si bien que des moyens financiers du fonds ont pu être restitués à l'exploitant en 2008.

Gösgen : A la date déterminante de clôture de l'exercice (le 31.12.2007), la centrale de Gösgen était surcapitalisée. Les exploitants n'ont toutefois présenté aucune demande de *restitutions* au cours de l'exercice. La centrale ne devait verser aucune contribution dans le fonds en 2008.

Leibstadt : La contribution annuelle 2008 de la centrale de Leibstadt se fonde sur les calculs mathématiques relatifs à la période de taxation 2007-2011 et tient compte de versements complémentaires échelonnés pour les contributions suspendues en 2006 et 2007.

Mühleberg : La contribution annuelle 2008 de la centrale de Mühleberg se fonde sur les calculs relatifs à la période de taxation 2007-2011 et tient compte de versements complémentaires échelonnés pour les contributions suspendues en 2006 et 2007.

ZWILAG : La contribution annuelle 2008 de ZWILAG se fonde sur les calculs relatifs à la période de taxation 2007-2011 et comprend un versement complémentaire unique pour les contributions suspendues en 2006 et 2007.

7. PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS

7.1 Stratégie de placement

Depuis 2007, c'est une stratégie de placements uniforme et commune aux deux fonds qui s'applique pour tous les propriétaires d'installations nucléaires. Cette stratégie était largement mise en œuvre à la fin de l'exercice, les dernières phases de la mise en œuvre ne devant être achevées qu'en 2009.

Stratégie uniforme et commune au fonds de désaffectation et au fonds de gestion

Catégories de placement	Stratégie	Marge inférieure	Marge supérieure
Liquidités	0,0%	0,0%	5,0%
Obligations en CHF	25,0%	15,0%	35,0%
Obligations Monde (couvertes)	15,0%	10,0%	20,0%
Actions	40,0%	30,0%	50,0%
Immobiliers	10,0%	7,0%	13,0%
Placements alternatifs	10,0%	7,0%	13,0%
<i>Pourcentage de monnaies étrangères</i>	48,0%	30,0%	70,0%

Au cours de l'exercice, les placements ont été orientés en fonction d'une stratégie de transition. Pour chaque étape importante de la mise en œuvre, le rapport rendement/risque a été calculé et apprécié de manière à ce que le portefeuille puisse rester proche de la valeur cible pendant la phase de concrétisation.

Mise en œuvre prudente de la stratégie

A la fin de l'exercice, la phase qui avait valeur de stratégie de transition a été abandonnée et la stratégie cible a été déclarée objectif obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2009. Etant donné toutefois que du fait de la situation des marchés financiers, la mise en œuvre de la stratégie n'a pas pu être menée à bien pour la fin de l'exercice dans les catégories plus sensibles au risque, il est encore possible pour l'instant de s'écarter des fourchettes de placements de la stratégie cible, dans le cadre des évaluations du marché.

De la stratégie de transition à la stratégie cible

L'activité de placement est surveillée par le contrôleur des investissements (PPCmetrics SA). Celui-ci a présenté chaque trimestre un rapport détaillé sur la structure du placement de la fortune en valeurs, sur le respect des dispositions en vigueur en matière de placements, sur la répartition de la fortune entre les mandats et sur les performances. De plus, le contrôleur des investissements a informé chaque mois le comité Placements, par le biais d'un rapport de synthèse, sur la situation et l'évolution de la fortune. Il a par ailleurs fourni son assistance à la commission, au comité Placements et au bureau pour les questions relatives à la gestion de la fortune.

Surveillance continue des placements par le contrôleur des investissements

Conformément à l'organisation des placements, le comité Placements est compétent en matière de respect par les banques des directives sur les placements. Il a informé périodiquement la commission sur la base des rapports de contrôle des placements.

Comptes rendus périodiques à la commission

7.2 Dépositaire central et gérants de fortune

Le dépositaire central (Global Custody) est UBS SA à Zurich. Parallèlement à la garde des titres et aux travaux y afférents, UBS SA règle également les demandes en restitution d'impôts, gère la comptabilité des titres et fournit les bases nécessaires pour les rapports sur les placements.

Global Custody

Fin 2008, le placement de la fortune du fonds était confié aux gérants de fortune suivants :

Gestionnaires du portefeuille

Gérants de fortune	Catégories/Sous-catégories
UBS SA, Zurich	Liquidités
Obligations :	
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en francs suisses indexées
State Street Global Advisors AG, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées
PIMCO (Suisse) GmbH, Zurich/Dublin	Obligations FW : Corporate Investment Grade
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations FW : Inflation-Linked Bonds
Actions:	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Actions Monde indexées
William Blair & Company, Zurich/Chicago	Actions satellites: Emerging Markets global
Banque Sarasin & Cie. AG, Bâle	Actions satellites: Emerging Markets global
Dimensional, Londres	Actions satellites: Emerging Markets global
UBS AG, Global Asset Management, Zurich	Actions satellites: Small and Mid Cap Europe
Black Rock, Zurich/Londres	Actions satellites: Small and Mid Cap Amérique du Nord
Pan Agora, Boston	Actions satellites: Small and Mid Cap Amérique du Nord
Times Square, New York	Actions satellites: Small and Mid Cap Amérique du Nord
Valeurs immobilières :	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Valeurs immobilières CH
UBS AG, Global Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers
Placements alternatifs:	
UBS AG, Global Asset Management, Zurich	Hedge Funds
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Hedge Funds
Horizon21 Private Equity, Pfäffikon ZH	Private Equity
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations satellites FW Corporate Non-Investment Grade
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Obligations satellites FW: Emerging Market Gov.- Bonds
Autres investissements projetés, mais ajournés pour l'instant :	Placements alternatifs: Commodities (matières premières)
	Placements alternatifs: mandat de rendement à terme

8. VUE D'ENSEMBLE DU FONDS DE DÉSAFFECTATION

La somme portée au bilan atteignait CHF 1'069'136'208 au 31 décembre 2008 (CHF 1'322'241'583 au 31 décembre 2007). Les créances des centrales se montaient à CHF 1'068'780'202 (CHF 1'321'894'795 l'année précédente). Le compte de résultats indique pour l'exercice une perte de CHF 250'114'594 (perte de 2'019'753 en 2007). Le rendement obtenu a atteint -18,96% (- 0.13% en 2007).

Somme portée au bilan et rendement des placements

Les calculs du fonds de désaffectation se basent sur un taux d'intérêt réel de 2% (rendement annuel de 5% ; renchérissement annuel de 3%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8 alinéa 5 de l'OFDG. Compte tenu du taux effectif du renchérissement de 2.42% en 2008 et du rendement des placements indiqué ci-dessus, la fortune du fonds de désaffectation a enregistré en 2008 un rendement réel de -21.38%. Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice, le rendement réel moyen obtenu atteint +2.17% par an et, fin 2008, il était ainsi supérieur de 0.17% au taux d'intérêt réel de 2% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de désaffectation.

Dépassement du rendement réel déterminant pour le calcul des contributions annuelles

Évolutions effectives et budgétées du portefeuille en 2008

1.1.2008 – 31.12.2008	Valeurs effectives	Valeurs budgétées ¹	Différence
Rendement du portefeuille ² moins le renchérissement ³	- 18.96% + 2.42%	+ 5.00% + 3.00%	- 23.96% - 0.58%
= taux d'intérêt réel du portefeuille	- 21.38%	+ 2.00%	- 23.38%

¹ Article 8, alinéa 5 de l'OFDG

² Rendement cumulé après déduction des taxes

³ Indice des prix à la consommation ; source : Bloomberg/UBS SA (moyenne annuelle des indicateurs)

Évolutions effectives et budgétées du portefeuille de 1985 à 2008

1.1.1985 – 31.12.2008	Valeurs effectives	Valeurs budgétées ¹	Différence
Rendement du portefeuille ² moins le renchérissement ³	+ 3.89% (p.a.) + 1.72% (p.a.)	+ 5.00% (p.a.) + 3.00% (p.a.)	- 1.11% (p.a.) - 1.28% (p.a.)
= taux d'intérêt réel du portefeuille	+ 2.17% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	+ 0.17% (p.a.)

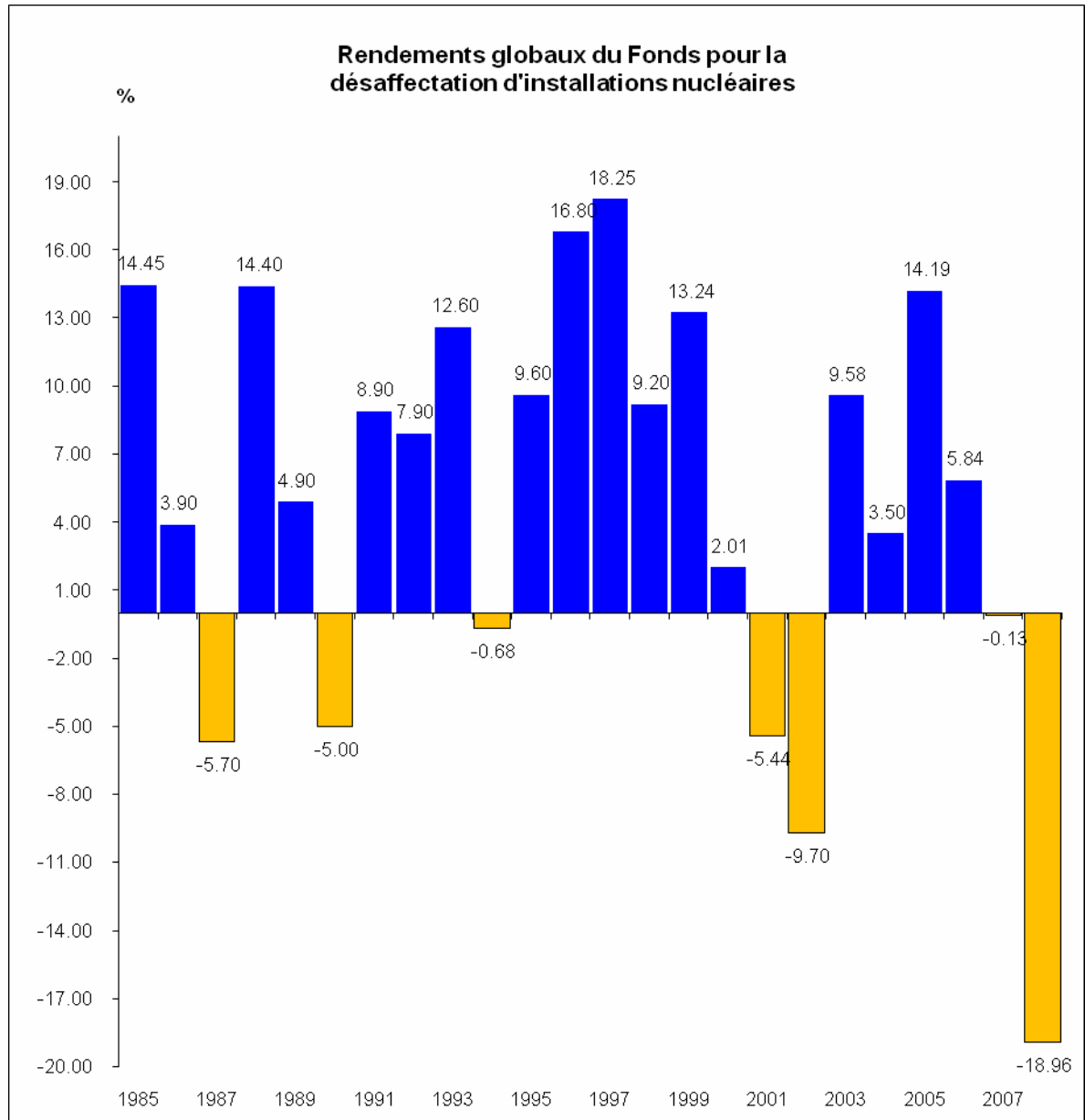
¹ Article 8, alinéa 5 de l'OFDG

² UBS SA « Évolution effective du portefeuille » selon la méthode IRR

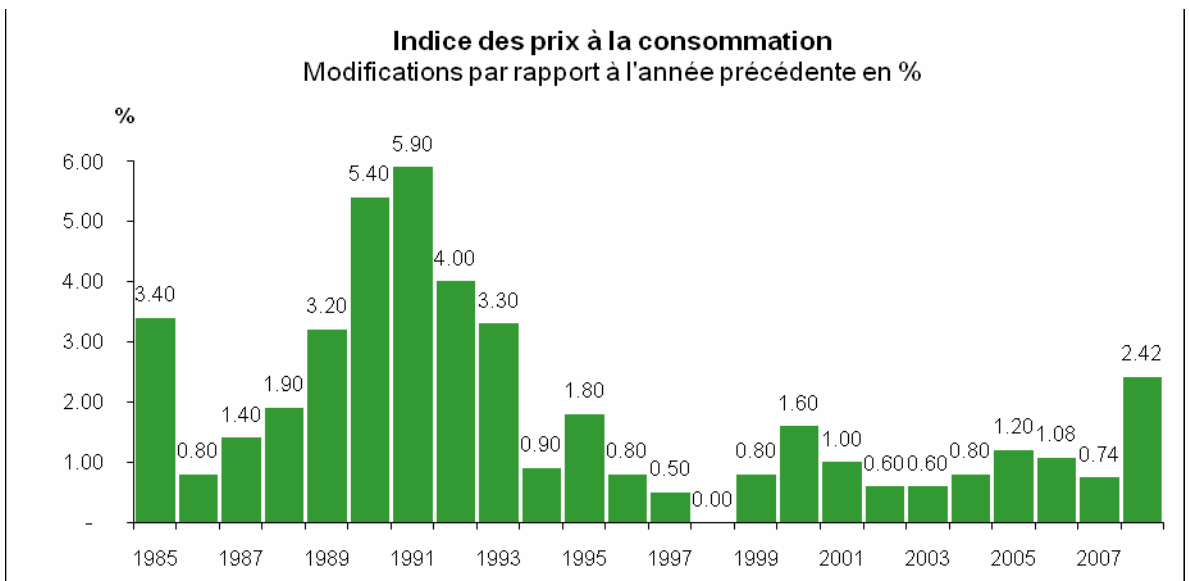
³ Indice moyen des prix à la consommation ; source : Bloomberg/UBS SA (moyenne annuelle des indicateurs)

L'évolution du rendement global et du renchérissement annuel est indiquée à la page 16.

Rendement global et renchérissement annuel



Rendement de 1985 à 2008: 3.89 % par an (après déduction des taxes; méthode IRR selon UBS SA)



Renchérissement de 1985 - 2008: 1.72 % par an (Indice des prix à la consommation; source = Bloomberg/UBS SA)

Évolution effective et budgétée du portefeuille après versements minimaux¹

	KKB/CHF	KKG/CHF	KKL/ CHF	KKM/ CHF	Zwilag	Total/ CHF
Montant théorique au 31.12.08; ¹ Avec un rendement de 5%	364'600'000	262'600'000	303'600'000	242'700'000	8'700'000	1'182'200'000
Montant réel au 31.12.08; ² Selon le rendement effectif	375'036'621	248'887'013	236'337'064	200'940'416	7'579'088	1'068'780'202
Excédent / Couverture insuffisante	10'436'621	-13'712'987	-67'262'936	-41'759'584	-1'120'912	-113'419'798
Excédent / Couverture insuffisante ³	+ 2.86%	-5.22%	-22.15%	-17.20	-12.88%	-9.59%

¹ Article 8 alinéa 5 de l'OFDG

² Quote-part de chaque centrale à la fortune du fonds selon le bilan

³ Concernant les excédents ou insuffisances de couverture, la commission fixe les modalités des restitutions, resp. arrête des mesures en vue de combler les insuffisances de capital après définition préalable des marges.

Sur la base d'un rendement de 5%, il a résulté fin 2008 une insuffisance de couverture d'un total de CHF 113,4 millions par rapport aux versements minimaux (excédent de CHF 213,4 millions en 2007).

Évolution du fonds

Le montant théorique mathématique concernant la centrale nucléaire de Mühleberg résulte d'une durée d'exploitation présumée de 50 ans également. En cas de surcapitalisation, la centrale nucléaire de Mühleberg ne pourra pas faire valoir de droit à un excédent aussi longtemps qu'une décision juridique n'aura pas été prise sur une autorisation d'exploitation supérieure à 40 ans.

9. L'ANNÉE FINANCIÈRE 2008

L'évolution des marchés financiers en 2008

Le tableau ci-dessous montre l'évolution en 2008 des rendements sur les principaux marchés financiers (en CHF) :

Évolution des marchés de placements

Catégories de placement		Indices	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	2008
Obligations	CHF	SBI AAA-BBB	0.36%	-0.97%	2.12%	2.99%	4.53%
	Devises étrangères	Citigroup World Government Bond Index	-4.20%	-1.37%	6.80%	3.29%	4.22%
Actions	Suisse	SPI	-13.92%	-1.78%	-4.98%	-17.91%	-34.05%
	Monde	MSCI World	-20.45%	1.52%	-6.60%	-25.63%	-43.91%
Valeurs immobilières	Suisse	RB Immofonds-Index	3.85%	1.12%	-0.11%	-4.20%	0.49%
	Monde	FTSE EPRA/Nareit Global	-17.56%	-5.82%	-1.38%	-35.81%	-50.85%

Résultat des placements

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires gère ses placements financiers, d'un total de CHF 1'067 millions (date de clôture des comptes : le 31 décembre 2008), dans le cadre de mandats catégoriels actifs et indexés.

Un rendement négatif absolu de – 18.96% a été enregistré sur la fortune totale. Il y a lieu de mentionner qu'aucun engagement direct n'avait été contracté avec Lehman Brothers ou Madoff.

Des rendements négatifs importants ont été constatés en 2008 sur le **marché suisse des actions**. Le résultat a atteint – 34.05% (SPI), resp. – 32.77% (SMIC). Les marchés suisses des actions ont ainsi enregistré les rendements annuels négatifs les plus élevés depuis 1974.

Des rendements négatifs aussi élevés n'avaient été enregistrés qu'en 1931 (-30,09%), en 1974 (-33,14%) et en 1987 (-27,48%).

Les **marchés étrangers des actions** ont tous suivi sans exception une tendance négative en 2008 : les rendements de l'indice mondial MSCI sans la Suisse (dividendes bruts) ont atteint -44.24% en CHF, les rendements du Nikkei 225 -38.56% en CHF, ceux de l'EURO Stoxx 50 -47.89% en CHF et ceux du S&P 500 -39.29% en CHF.

Comme de nombreux autres indices d'actions, l'indice mondial MSCI sans la Suisse (dividendes bruts) a enregistré en 2008 les rendements annuels les plus bas en CHF depuis le démarrage du calcul de l'indice en 1969.

Les **placements immobiliers à l'étranger** indirects cotés ont suivi une évolution fortement négative en 2008. L'EPRA/NAREIT Global Index a perdu la moitié de sa valeur (-50.85%).

Les actions immobilières européennes (EPRA Europe) ont enregistré elles aussi des rendements négatifs de -54.05%, et les valeurs immobilières asiatiques (EPRA Asie) de -55.33%. Avec un rendement négatif de -43.18%, les REITs américains se sont mieux comportés que les autres régions du fait d'un 3^e trimestre positif.

10. RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTES ANNUELS 2008

Les comptes annuels 2008 du fonds de désaffectation font partie intégrante du rapport annuel. La société de révision PricewaterhouseCoopers SA a vérifié les comptes et soumis le 24 juin 2009 un rapport correspondant à la commission conformément à l'article 27 alinéa 2 de l'OFDG.

**Approbation du rapport
et des comptes annuels**

Sur la base des conclusions de la société de révision, la commission a approuvé le 24 juin 2009 le présent rapport d'activité et les comptes annuels à l'intention du DETEC et du Conseil fédéral.

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Berne, le 24 juin 2009

Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires 25^e rapport annuel

COMPTES ANNUELS

2008

(Bilan, compte de pertes et profits et annexe)

Bilan au 31 décembre 2008

valeur du marché

	CHF au 31.12.2008		CHF au 31.12.2007	
<u>Actif</u>				
compte courant d'exploitation BCBE		185'904.30		87'276.55
Créances		-		-
Impôt anticipé et impôt à la source		1'090'226.33		3'722'168.69
Compte de régularisation actif		12'200.35		28'725.06
Dépôt				
Liquidité	16'761'466.04		4'829'489.28	
Obligations en CHF	475'485'430.64		476'209'604.50	
Obligations en monnaies étrangères	175'904'265.62		188'790'871.32	
Actions	289'172'603.54		544'932'649.40	
Immeubles	66'640'297.84		82'407'712.67	
Placements alternatifs	43'883'813.17	1'067'847'876.85	21'233'085.04	1'318'403'412.21
Total de l'actif		1'069'136'207.83		1'322'241'582.51
<u>Passif</u>				
Engagements divers		44'866.25		53'951.80
Compte de régularisation passif		311'140.05		292'835.31
États du Fonds				
NOK AG (KKB)	375'036'620.69		480'252'954.70	
KKW Gösgen AG (KKG)	248'887'012.35		307'013'643.97	
KKW Leibstadt AG (KKL)	236'337'064.31		283'636'850.96	
BKW FMB Energie (KKM)	200'940'416.34		246'936'856.85	
Aire de stockage intermédiaire Würenlingen AG	7'579'087.84	1'068'780'201.53	4'054'488.92	1'321'894'795.40
Total Passif		1'069'136'207.83		1'322'241'582.51

Comptes de pertes et profits et du Fonds 2008

	KKB CHF	KKG CHF	KKL CHF	KKM CHF	Aire de stockage intermédiaire Würenlingen CHF	Total CHF	Année précédente CHF
Compte de pertes et profits							
Intérêts capitaux	122'859.47	79'158.69	73'674.81	63'728.88	1'192.15	340'614.00	571'737.87
Rendements obligations	3'493'934.13	2'251'151.35	2'095'198.09	1'812'351.19	33'902.88	9'686'537.64	22'809'786.20
Rendements actions	3'892'773.75	2'508'124.81	2'334'369.18	2'019'234.74	37'772.97	10'792'275.45	13'841'949.40
Rendements immeubles	848'815.80	546'894.35	509'007.09	440'292.31	8'236.35	2'353'245.90	813'650.00
Rendements placements alternatifs	289'159.14	186'306.03	173'399.29	149'990.78	2'805.81	801'661.05	-
Bénéfices réalisés	3'695'669.06	2'381'129.72	2'216'171.93	1'916'993.85	35'860.38	10'245'824.94	14'265'240.86
Pertes réalisées	-16'768'843.84	-10'804'212.11	-10'055'727.54	-8'698'227.57	-162'714.04	-46'489'725.10	-7'278'330.49
Différences en monnaie réalisée	-3'165'850.21	-2'039'765.98	-1'898'456.89	-1'642'169.60	-30'719.36	-8'776'962.04	-1'085'737.31
Résultat non réalisé	-80'909'684.21	-52'130'331.61	-48'518'892.97	-41'968'954.57	-785'095.34	-224'312'958.70	-42'281'916.01
Total des recettes	-88'501'166.91	-57'021'544.75	-53'071'257.01	-45'906'759.99	-858'758.20	-245'359'486.86	1'656'380.52
Administration de la fortune	-1'538'090.78	-990'996.11	-922'342.76	-797'828.62	-14'924.64	-4'264'182.91	-3'118'199.65
<i>Organes</i>						-18'602.65	-18'714.45
<i>Secrétariat</i>						-261'954.90	-241'682.85
<i>Office fédéral de l'énergie</i>						-22'092.70	-22'706.70
<i>Charges externes</i>						-166'295.80	-250'767.20
<i>Organes de révision</i>						-25'501.20	-21'304.80
<i>Autres</i>						3'523.15	-2'757.60
Total autres frais d'administration	-177'076.32	-114'090.76	-106'186.88	-91'851.90	-1'718.24	-490'924.10	-557'933.60
Total des dépenses	-1'715'167.10	-1'105'086.87	-1'028'529.64	-889'680.52	-16'642.88	-4'755'107.01	-3'676'133.25
Résultat du compte de pertes et profits	-90'216'334.01	-58'126'631.62	-54'099'786.65	-46'796'440.51	-875'401.08	-250'114'593.87	-2'019'752.73

Compte du Fonds							
États du Fonds au 1er janvier	480'252'954.70	307'013'643.97	283'636'850.96	246'936'856.85	4'054'488.92	1'321'894'795.40	1'323'914'548.13
versements annuels/dépenses	-15'000'000.00	-	6'800'000.00	800'000.00	4'400'000.00	-3'000'000.00	-
Résultat du compte de pertes et profits	-90'216'334.01	-58'126'631.62	-54'099'786.65	-46'796'440.51	-875'401.08	-250'114'593.87	-2'019'752.73
État du Fonds au 31 décembre	375'036'620.69	248'887'012.35	236'337'064.31	200'940'416.34	7'579'087.84	1'068'780'201.53	1'321'894'795.40

Annexe aux comptes annuels 2008

1. Principes utilisés pour l'établissement du bilan et l'évaluation

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions prescrites à l'art. 17 et 18 de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG).

Dans le bilan, les titres ainsi que des instruments financiers dérivés ont été évalués aux cours du marché qui ont été indiqués par l'UBS SA (=Global custody) lors de l'évaluation des dépôts. Les valeurs du marché des ces positions figurent dans les postes respectifs des titres.

Le Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne peut donc pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable. Les coûts figurant dans le compte de résultats se comprennent ainsi TVA incluse.

2. Détails sur les comptes de pertes et profits et du Fonds

Conformément à la décision du 21 mai 2007 de la commission administrative (valable pour toute la période de taxation actuelle de 2007 à 2011), les recettes et les dépenses ont été réparties conformément aux valeurs calculées importantes sur les puissances thermiques.

La taxation des contributions correspond selon les articles 8 à 9, les versements payés s'appuyent à l'art. 13 al. 4 de l'OFDG. Les cotisations resp. les paiements possibles pour l'année actuelle ont été approuvés le 20 mai 2008 par la commission.

La performance de la fortune totale déposée auprès des banques a atteint -18,96 % pour l'exercice (- 0.13 % l'exercice précédent).

3. Détails sur le bilan

3.1. Créances et transitoires actifs

Sous les transitoires actifs CHF 12'200.35 sont bilancés. Il s'agit des rétrocessions pour le 4me trimestre 2008

étant seulement versées au 13 janvier 2009.

3.2. Dépôt en titres

Les valeurs portées au bilan correspondent aux valeurs de la comptabilité des titres de UBS SA au 31 décembre 2008.

3.2.1. Opérations dérivées en cours aux valeurs d'imputation (en CHF)

	<u>Valeur sur le marché au bilan</u>	<u>Nombre de postes</u>	<u>Valeur de remplacement positive</u>	<u>Valeur de remplacement négative</u>	<u>Volume contracté</u>
GROI (produits structurés)	1'171'392.78	2	1'171'392.78	-	1'171'392.78
Total au 31.12.08	1'171'392.78	2	1'171'392.78	-	1'171'392.78
<i>Total année précédente</i>	<i>1'345.09</i>	<i>3</i>	<i>1'345.09</i>	<i>-</i>	<i>256'806.52</i>

Ces postes figurent au bilan aux valeurs du marché dans la valeur catégorielle respective.

Tous les produits dérivés engagés pendant l'exercice ont été couverts en tout temps.

3.2.2. Preuve du respect des marges tactiques selon l'organisation des placements

En décembre 2006 la commission de l'administration a accepté une nouvelle stratégie de placements. Elle doit être réalisée par le Comité Placements ces années prochaines.

<u>Catégorie comprenant liquidité relative et intérêts courus</u>	<u>Valeur sur le marché au 31.12.2008</u> <u>CHF</u>	<u>Pourcentage de la fortune valeur actuelle</u>	<u>Position normale selon nouvelle stratégie</u>	<u>Marges tactiques * (limites minimales et maximales)</u>
Liquidités	10'209'984	1.0%	0.0%	0 - 5 %
Liquidités	-12'665			
Titres (intérêts courus inclus)	475'485'431			
Obligations en CHF	475'472'766	44.5%	25.0%	15 - 35 %
Liquidités	700'376			
Titres (intérêts courus inclus)	175'904'266			
Obligations en monnaies étrangères	176'604'642	16.5%	15.0%	10 - 20 %

Liquidités	1'189'129			
Titres	289'172'604			
Actions	290'361'732	27.2%	40.0%	30 - 50 %
Liquidités	2'743'072			
Titres	66'640'298			
Immeubles	69'383'370	6.5%	10.0%	7 - 13 %
Liquidités	1'931'570			
Titres	43'883'813			
Placements non traditionnels	45'815'383	4.3%	10.0%	7 - 13 %
Total du dépôt UBS	1'067'847'877	100.0%	100.0%	

*des écarts par rapport aux marges tactiques sont possibles étant donné que celles-ci ne prendront force obligatoire qu'après la mise en oeuvre complète de la nouvelle stratégie.

3.2.3. Securities Lending

A la date de clôture des comptes, aucun titre n'était prêté (selon les années précédentes; arrêt de prêts conformément à la décision du Comité Placements).

3.3. Obligations diverses et compte de régularisation passif

Les factures suivantes n'étaient pas encore payées le 31.12.08:

- ATAG Organisations économiques SA, Berne	28'026.85
- PPCmetrics SA, Zurich	16'839.40
	<u>44'866.25</u>

La limite des comptes passive contient les frais non payés des administrateurs de la fortune à la date limite des comptes (CHF 311'140.05; année précédente: CHF 292'835.31).

3.4. Disponibilités du Fonds

Les disponibilités du Fonds correspondent au résultat des comptes 2008 et répondent aux prétentions des exploitants au 31 décembre 2008 conformément à l'art. 13 de l'OFDG.

Berne, le 24 juin 2009 /bvd

Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires 25^e rapport annuel

**Rapport de
PricewaterhouseCoopers SA**

pour l'année

2008

(Rapport de l'organe de révision)



PricewaterhouseCoopers AG
Bahnhofplatz 10
Postfach
3001 Bern
Téléphone +41 58 792 75 00
Fax +41 58 792 75 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision
à la commission d'administration du
Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires
Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires, comprenant le bilan, le compte d'exploitation du fonds et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008. Les contrôles ont été terminés le 12 février 2009.

Responsabilité de la commission d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) et aux règlements, incombe à la commission d'administration. En outre, la commission d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité pour une évaluation et une fixation raisonnable des cotisations des centrales nucléaires électriques ainsi que les coûts probables de fermeture sont de la compétence de la commission d'administration et ne fait pas partie des contrôles effectués par nous.

PricewaterhouseCoopers AG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Rolli', written over a light blue circular stamp.

Beat Rolli
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. P. Linder', written in a cursive style.

Hans Peter Linder
Expert-réviseur

Bern, le 24 juin 2009

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, d'exploitation des fonds et annexe)